

Le calendrier du mois

Jedi 2 Décembre :

- 17 H 30 Réunion ART'TASIE à la Salle Polyvalente.

Vendredi 3 Décembre :

- 17 H 30 FNACA à la Salle Polyvalente
- Téléthon

Samedi 4 Décembre :

- 9 H 30 Cross des Ecoles
- Téléthon

Dimanche 5 Décembre :

- Téléthon
- Foire à la Brocante place de la Gare

Jedi 9 Décembre :

- 17 H Assemblée Générale des Randonneurs.

Samedi 11 Décembre :

- Journée Portes Ouvertes des Cigales
- 20 H 30 Cinéma Salle Polyvalente

Jedi 16 Décembre :

- 11 H 30 Repas des Anciens à la Salle Polyvalente.

Vendredi 17 Décembre :

- Goûters de Noël des Ecoles

Vendredi 31 Décembre :

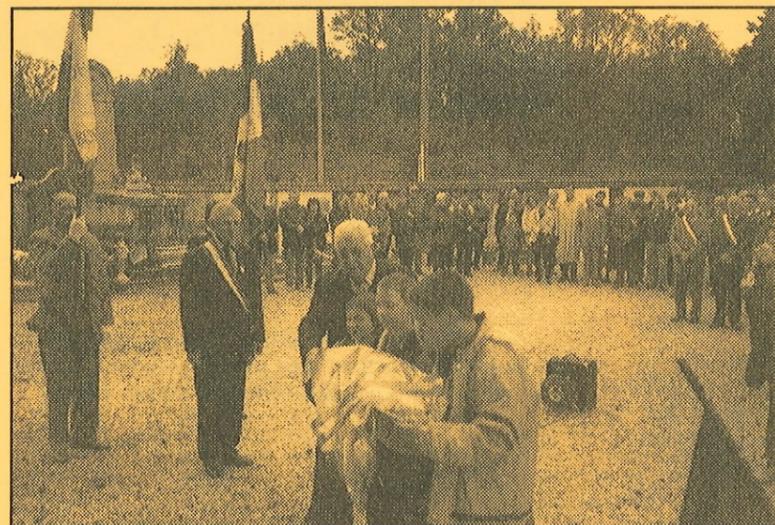
- Réveillon de la St Sylvestre Salle Polyvalente

Dimanche 9 Janvier :

- Cérémonie des Vœux du Maire

Samedi 15 Janvier :

- Assemblée Générale des Cigales



Cérémonie
du 11
novembre

Commémoration officielle du 11 Novembre 1918

Ce 11 novembre c'est un cortège important qui, à l'appel de la municipalité et des associations patriotiques, s'est formé pour se rendre au monument aux Morts.

Après les traditionnels dépôts de gerbes par le Maire, le Président des Médailleurs Militaires et du Souvenir Français, la chorale « Chant et Amitié » entonnait une vibrante Marseillaise.

Après la lecture du message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, le Maire s'adressait à tous pour rappeler le sacrifice de nombreux poilus durant ce conflit de 14-18 qui avait si durement touché particulièrement la France des campagnes.

Il remerciait enfin de leur présence les élus, les dirigeants associatifs, les enseignants, les nombreux enfants et tous ceux qui se recueillaient devant notre stèle villageoise.

Sainte-Anastasie



Bulletin municipal Novembre 1999 n°117



Le mot du maire

Les premiers vestiges d'habitation à Sainte-Anastasie remontent à plus de 6 000 ans, donc bien avant les Gaulois !

Ce qu'il reste de cette époque : rien, sinon quelques grottes témoins d'une première vie agricole et pastorale.

Nous ne savons, en fait, avec certitude qu'une chose : C'est que, depuis cette préhistoire, les eaux torrentielles et de véritables déluges ont érodé et raviné profondément la Vallée de l'Issole et les vallons versants. L'eau, lors de ces inondations, est montée par exemple jusqu'au pied du quartier de Naple et partout ailleurs au même niveau.

Aussi est-ce avec prudence et respect que nous devrions peut-être appréhender ces colères de l'un des plus imprévisibles et indomptables phénomènes climatiques.

Sans nous inquiéter plus que de raison, n'écartons pas de nos projets d'urbanisme -aussi modestes soient-ils- ce risque de pluies torrentielles dont les pires sont toujours à venir.

Souvent, un simple muret, une clôture ou un déboisement excessif constituent une rupture d'équilibre, cause de bien des sinistres.

Comme nos anciens, qui savaient que le temps d'une vie d'homme n'est qu'une goutte d'eau, nous pourrions faire preuve peut être de plus de modestie et de sagesse dans notre relation avec la nature et ses éléments quelquefois déchaînés.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 10, et 24 DECEMBRE 1999 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 2 DECEMBRE 1999 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

PHARMACIES DE GARDE

Standard : 04.94.07.08.08

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

Du 27/11, 19 H au 25/12, 09 H :

-appel préalable au standard.

Du 25/12, 19 H au 01/01, 09 H :

-appel préalable au 04.94.33.98.23
(Phcie de MEOUNES)

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ le LUNDI 27 DECEMBRE 1999
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 05 Déc. ...Dr BRAUN 04.94.33.22.04
Le 12 Déc. ...Dr FAURE 04.94.78.33.81
Le 19 Déc. ...Dr CHRESTIAN . 04.94.69.78.75
Le 25/26 Déc. Dr MATHIE 04.94.59.62.97
Le 1/2 Janv. .Dr CHRESTIAN . 04.94.69.78.75

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le :
MARDI 07 DECEMBRE de 14 H à 15 H.

Les Maires de France (et la République)

L'Association des Maires de France n'ayant pas peur du ridicule vient d'élire un mannequin dont le buste « dit de Marianne » sera vendue aux Mairies.

La presse ayant abondamment commenté cette attribution d'un premier prix digne d'un comice agricole -inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée des Maires de France- il est tout de même bon de préciser que 60 % des Maires se sont abstenus et n'ont donc pas participé à cette mascarade.

Le Maire de Sainte-Anastasie précise naturellement, qu'il est à compter parmi ces 60 % ayant refusé de participer au vote.

On peut imaginer que ce jury autoproclamé ne s'est pas un instant demandé si ses fantômes correspondaient ou non à l'idée que les femmes se faisaient d'elles-mêmes.

Enfin, compte tenu de l'ampleur des vrais problèmes toujours latents sur des sujets plus graves, il n'est pas interdit de penser que notre emblème républicain pouvait encore tenir la route quelques années.

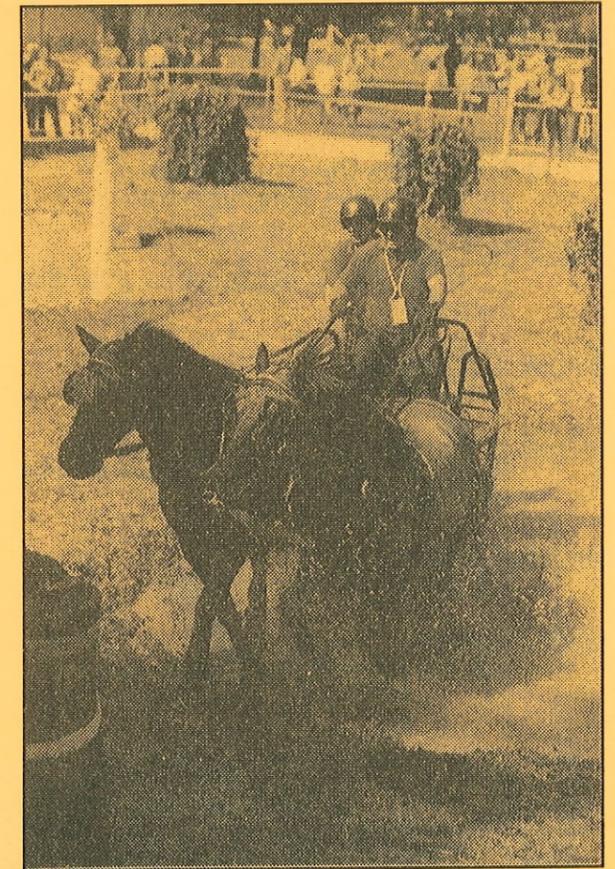
L'histoire de la Marianne**MARIANNE**

Extrait de « La République et ses Maires »

De Camille BOUVIER et Patrick LE LIDEC

Allégorie de la Liberté, Marianne orne aujourd'hui chaque mairie. Désormais figure officielle personnalisant tout à la fois la République et la France, Marianne a été l'objet d'un long combat avant de devenir ce qu'elle est. En proclamant la République, la Révolution choisit la Liberté pour emblème, en empruntant à Rome l'image de la femme au bonnet phrygien, symbole des esclaves affranchis. Idée abstraite, elle acquiert son nom par le succès d'une chanson populaire qui se répand dans le Midi de la France durant la période révolutionnaire. Du Consulat jusqu'en 1870, elle disparaît de l'imagerie officielle, tandis qu'elle devient le symbole de la lutte des républicains d'opposition, qui la consacrent de 1848 à 1851. Au lendemain de la proclamation de la IIIème République, elle commence à faire son entrée dans les mairies. Cependant, alors que le régime républicain est encore menacé, l'édification de Marianne relève d'un choix militant du conseil municipal. L'installation de la République se fait alors par la conquête des mairies par les républicains, tandis que l'affaire Dreyfus divise la

France en deux. Puisqu'il n'existe encore aucun buste officiel de la République, le choix d'une Marianne, avec ou sans bonnet phrygien, manifeste une sensibilité politique plus ou moins progressiste. A la fin des années 30, Marianne fait l'objet d'un large consensus, identifiée qu'elle est à un régime républicain majoritairement accepté. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle se banalise enfin, symbolisant à la fois la France libérée et la République restaurée.

Un attelage olympique !

Encore une fois, Monsieur SEBILLE est à l'honneur. De résultats en résultats il gravit avec son magnifique attelage des étapes sportives de plus en plus difficiles.

Sa reconnaissance départementale lors de la dernière remise des prix du Conseil Général à Rocbaron fait aussi honneur à notre village.

Débroussaillage

Rappelons que la réglementation autorise les incinérations depuis le 15 OCTOBRE. Les travaux de débroussaillage et d'incinération des végétaux devront, comme chaque année, être achevés le 15 mars prochain.



Les « riches heures » de Ste-Anastasia



Il y eut d'abord, le 29 octobre dernier, le magnifique concert de cette chanteuse à la voix de rossignol; puis, les 20 et 21 novembre derniers trois semaines plus tard, il y eut surtout « LES JOURNEES DU SANTON ET DES PRODUITS DU TERROIR », attendues par tous :

La Provenço Dou Tems Passa

C'est le nom de l'association nouvellement créée, dans le but d'organiser des manifestations culturelles et artisanales sur le thème de la Provence, la première de ces manifestations s'étant déroulée les 20 et 21 novembre derniers, sous la dénomination : « JOURNEES du SANTON et des PRODUITS du TERROIR ».

Préparée depuis plusieurs semaines par le président de l'Association, M. Raphaël CASTALDO, secondé par la Commune de Ste-Anastasia, cette grande fête obtint un succès total et fit l'objet, tant de la part des exposants que des visiteurs, de commentaires élogieux et d'une approbation unanime. Nombre des participants, d'ores et déjà, assuraient les organisateurs de leur présence lors des prochaines journées.

Dès le vendredi après-midi, les nombreux exposants (40 au total) s'installaient dans la salle de sports, et la bonne humeur était au rendez-vous malgré le froid. Toute la journée du samedi, de nombreux visiteurs ont défilé, bravant les premiers flocons de neige, pour admirer les étals extrêmement variés et éclatants de couleurs, présentés par les artisans du village et des environs: santonniers bien sûr, mais aussi décorateurs, potiers, apiculteurs, vanniers, « marchands » d'herbes de Provence, de charcuterie et de boulangerie provençales, de linge de maison et d'objets en tissu régionaux, etc...

Dimanche matin, malgré la neige et le froid, de nombreux invités ont participé à l'inauguration officielle et au vin d'honneur qui a suivi. MM

Jean-Pierre MORIN, Maire, Alfred GAUTHIER, président des Maires du Var et Gérard FABRE, notre Conseiller Général, prenaient successivement la parole pour exprimer leur approbation concernant cette initiative, et féliciter M. CASTALDO qui en est le réalisateur principal. A plusieurs reprises, le groupe provençal de musique et de danse, « Lei Cigaloun Segnen » en

costumes régionaux, combla le public par des danses provençales très réussies. « La Provenço dou tems passa » n'a pas fini de faire parler d'elle !

Le Concert Vocal Du 29 Octobre



Le vendredi soir, une assistance nombreuse (130 personnes environ) s'est réunie dans notre salle polyvalente, attirée par la renommée déjà très affirmée de la jeune chanteuse Monique VIETTE-BORRELI, qui allait se produire.

Le programme comportait, en première partie, des mélodies principalement françaises et italiennes. Toutes ont été chaleureusement applaudies, en particulier « Les filles de Cadix », de Léo Delibes, « La Pastorella delle Alpi » de Rossini, et l'éternel « Espana », de Chabrier. L'opéra triomphait dans la seconde partie, dans des airs de Puccini, Bizet, Gounod, etc...

...Et triomphait également la jeune artiste, dont la voix pure et sensible de soprano léger exaltait ces chefs d'œuvre de l'Opéra.

Et merci, Monique, d'avoir terminé par cet air éminemment provençal extrait de « Mireille » : O légère hirondelle !...

... « Terminé » n'est d'ailleurs pas le mot juste, puisque l'enthousiasme des assistants rappelait à plusieurs reprises la chanteuse qui s'exécutait de bonne grâce, un sourire charmant aux lèvres, toute sa personne exprimant la joie de chanter et de donner du plaisir à son auditoire.

Ce fut là, de l'avis de tous, un concert inoubliable !

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 19 novembre 1999

Etaient Présents : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, ISTRIA, JURAVER, CUENOT, REMY, ABELLO, CORBIER.

Absents Excusés : -M. LALANDEC donne procuration à M. CUENOT ; -M. BROSSAUD donne procuration à M. MORIN ; -M. TOSELLO

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

ATTRIBUTION DE LOCAUX COMMUNAUX

1 - Ancienne école primaire.

Par délibération du 6 Novembre 1998 le Conseil Municipal a attribué deux salles de classes de l'ancienne école primaire au Judo Club de Sainte-Anastasia ; une troisième salle devait être ultérieurement affectée à une bibliothèque communale.

Ce dernier projet ne pouvant aboutir pour des raisons techniques (avis de la bibliothèque centrale de prêt du Var), il est proposé d'affecter ce local à des activités sportives omnisports (gymnastique en particulier).

Les modalités de mise à disposition de ce local seront arrêtées ultérieurement avec chaque club utilisateur (conventions).

2 - Ancienne Mairie.

Suite à la demande formulée par le Secours Populaire Français de Sainte-Anastasia, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer pour son usage associatif, l'ancienne buanderie municipale située au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie.

Une convention particulière définira les modalités de cette mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

GRILLE DE CADRAGE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Extra Municipale des Sports et des Loisirs, une proposition de grille de cadrage des subventions municipales. La grille ci-dessous servirait à partir de l'an 2000 de base au calcul des subventions revenant à chaque association.

TYPE D'ASSOCIATION	Par membre de mois de 18 ans		Par membre adulte
	Equipement Matériel	Secrétariat Rela. publiques.	Secrétariat, petit matériel, relations publiques
SPORTS COLLECTIFS	350 F.	100 F.	100 F.
SPORTS INDIVIDUELS (avec effectifs jeunes)	100 F.	50 F.	50 F.
CLUBS D'ADULTES	FORFAIT De 0 à 50 personnes : 2 000 F. Puis 100 F. par tranche de 10 personnes.		

Pour les associations faisant appel à des professeurs ou entraîneurs titulaires actuellement rémunérés, cette progression de subvention s'échelonne régulièrement sur trois ans pour atteindre le versement intégral en 2002. Une prime forfaitaire de 2000 F. par an pourra être versée aux clubs de sport collectif ayant au moins une « équipe jeunes » participant effectivement à une ou des compétitions officielles fédérales. Toutes les autres demandes de financement seront directement traitées par le Conseil Municipal -ou en exécution du budget communal- par le Maire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A LA SOCIETE DE CHASSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse de Ste-Anastasia d'un montant de 2 000 F. afin d'organiser la fête des chasseurs de la Saint-Hubert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse de Sainte-Anastasia d'un montant de 2000 F..

La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'E.D.F.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de renforcement du réseau E.D.F. sont actuellement réalisés sur le territoire communal.

Il porte à la connaissance du conseil la convention de mise à disposition de l'E.D.F. d'un terrain de douze mètres carrés, faisant partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 1323 de la section A2 située lieu-dit Pré de Naple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitre à chapitre suivants :

Compte 003 Dépenses Imprévues	- 161 000 F.
Article 2315 Opération n°6	+ 140 000 F.
Article 2315 Opération n°4	+ 21 000 F.
Article 661	+ 5 000 F.
Compte 004 Dépenses Imprévues	- 5 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°48/99 en date du 20 août 1999.

**BUDGET COMMUNAL – DECISION
MODIFICATIVE N°2.**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitre à chapitre suivants :

Compte 637	- 6 000 F.
Compte 6535	- 7 000 F.
Compte 6155	+ 4 000 F.
Compte 6552	+ 4 000 F.
Compte 60632	+ 4 000 F.
Compte 6067	+ 1 000 F.
Compte 6355	- 100 F.
Compte 63512	+ 100 F.
Compte 2183	
Opération 3	- 25 000 F.
Compte 2188	
Opération 3	+ 25 000 F.
Compte 673	- 2 500 F.
Compte 671	+ 2 500 F.
Compte 6064	- 3 000 F.
Compte 6067	+ 3 000 F.
Compte 6122	- 2 100 F.
Compte 6132	+ 2 100 F.
Compte 606332	- 30 000 F.
Compte 606331	+ 30 000 F.
Compte 2315	
Opération 7	- 40 000 F.
Compte 2313	
Opération 7	+ 40 000 F.
Compte 6453	- 15 000 F.
Compte 6416	+ 13 000 F.
Compte 6454	+ 2 000 F.
Compte 7381 (R)	+ 40 000 F.
Compte 60621	+ 17 000 F.
Compte 60611	+ 8 500 F.
Compte 60612	+ 500 F.
Compte 60623	+ 1 000 F.
Compte 60632	+ 13 000 F.

Compte 6232	- 23 000 F.
Compte 6228	+ 500 F.
Compte 6231	+ 500 F.
Compte 6288	+ 22 000 F.
Compte 6227	- 2 000 F.
Compte 6236	+ 2 000 F.
Compte 6336	- 1 000 F.
Compte 6475	- 300 F.
Compte 6332	+ 500 F.
Compte 64832	+ 700 F.
Compte 6458	+ 100 F.
Compte 65748	- 37 000 F.
Compte 61523	- 36 000 F.
Compte 61522	+ 2 000 F.
Compte 6155	+ 4 500 F.
Compte 61551	+ 9 500 F.
Compte 6156	+ 13 000 F.
Compte 616	+ 44 000 F.
Compte 023	- 100 000 F.
Compte 6455	- 40 000 F.
Compte 6411	+ 45 000 F.
Compte 6413	+ 10 000 F.
Compte 6451	+ 10 000 F.
Compte 6554	+ 75 000 F.
Compte 10222 (R)	+ 90 000 F.
Compte 2313	
Opération 17	- 60 000 F.
Compte 2315	
Opération 17	+ 40 000 F.
Compte 021	- 100 000 F.
Compte 1641	+ 10 000 F.
Compte 6611	- 1 000 F.
Compte 668	+ 1 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Ce document un peu « obscur » peut être consulté et des explications données sur simple demande à la Mairie (Mme TORRENTE).

**REGLEMENT D'UTILISATION DE LA
SALLE POLYVALENTE : DEROGATION**

En dérogation exceptionnelle du règlement d'utilisation de la salle polyvalente (sport) le Conseil Municipal autorise l'organisation dans ce local des deux manifestations suivantes :

- les 20 et 21 novembre 1999 : Foire artisanale « la Provenço dou tems passa » ;
- le 31 décembre 1999 : possibilité d'utilisation annexe pour le réveillon de la St-Sylvestre (Comité des Fêtes).

**SUBVENTION ACCORDEE A
L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
COMMUNAL**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'accorder une subvention à l'association du personnel communal d'un montant de 8 000 F. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 8 000 F. à l'association du personnel communal. La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

Comme chaque année, nous appelons votre attention sur les forts risques de gel et vous incitons à protéger très sérieusement vos installations (compteurs, canalisations...).



**Protection des compteurs
contre le gel**

**Le Souvenir Français
Comite de Sainte-Anastasia**

Conformément aux directives du Ministre de l'Education Nationale et en vertu du « DEVOIR DE MEMOIRE », les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école primaire de la commune ont reçu :

-un document intitulé « Les bleuets de l'espoir », document édité par l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre. Cette brochure a été offerte par la Section Fédérale André MAGINOT du VAR.

-un insigne du Souvenir Français offert par la Délégation Générale du Souvenir Français du VAR.

-une carte de membre du Souvenir Français dont la cotisation 1999 a été offerte par le Comité de Ste-Anastasia.

La plupart des enfants étaient présents à la cérémonie du 11 novembre 1999 au monument aux Morts de la Commune. Bravo les enfants !

Merci à Monsieur VERGNAUD pour son aimable collaboration.

Gérard VANINSBERGHE

Pdt Dépt de la Fédération MAGINOT
Pdt du Comité du Souvenir Français de Ste-Anastasia

**Secours Populaire Français
« Catastrophes Sud Ouest »**

Face à l'ampleur et la gravité des inondations qui se sont abattues sur ces régions, notre Comité a décidé de prélever sur ses fonds propres la somme de 1 000 F..

Cette somme sera remise par l'intermédiaire de notre « Fédération Var » directement aux Comités SPF de ces régions sinistrées.

Cette décision a été prise avec l'accord total des membres du bureau et de notre fédération.

Cet argent est aussi celui de nos donateurs habituels qui, nous l'espérons, approuveront ce geste modique.

Toute personne désirant venir en aide aux sinistrés peuvent adresser leur chèque directement à cette adresse : Fédération du SPF de l'Hérault

Résidence le Passy
720 Rue d'Alco
BP 6015
34090 MONTPELLIER CEDEX
en mentionnant au recto du chèque : SINISTRES SUD OUEST.

Vous pouvez aussi nous remettre vos chèques en les déposant à l'accueil de la mairie sous enveloppe cachetée mentionnant Secours Populaire Français, nous nous chargerons de les transmettre.

Confiants en votre solidarité, nous vous remercions par avance.

Pour l'équipe, le Président
Jo. Fadda

La vie au village

Petites annonces

- ♦ Particulier cherche à louer maison ou appartement (F4 ou F5)
☎ : 04.94.86.62.43
- ♦ A VENDRE villa Ste-Anastasia, 4 chambres, 2 SdB, grand salon cheminée, piscine terrain.
☎ : 04.94.72.25.17
- ♦ A VENDRE canapé clic-clac bon état.
☎ : 04.94.72.25.17
- ♦ CHERCHE location Ste-Anastasia maison ou appartement pour vacances de Noël 99 pour 2 adultes et 2 enfants.
☎ : M. et Mme VITRE 06.69.53.99.89
- ♦ A VENDRE radio ancienne (environ 1950) caisse en bois – Très bon état, joli son. Prix 50 F.
☎ : 04.94.72.24.34

Le carnet de Sainte-Anastasia
♦ Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Kalysta CAVEGLIA, née le 14 novembre dernier.
Nous présentons toutes nos félicitations à ses parents.

Retenez cette date pour vos achats de fin d'année :

Samedi 11 Décembre,
de 10 H à 12 H et de 14 H à 18 H
« JOURNEE PORTES OUVERTES ».

Un grand choix d'œuvres réalisées dans les divers ateliers des « Cigales » vous sera proposé, en notre local, Rue A. Daudet.

Venez nombreux.

Judo Club Ste-Anastasia

L'Assemblée Générale a été organisée comme la saison dernière mais cette année, elle avait malgré tout un goût d'amertume. Il fallait remplacer Gabriel FIGARI notre Président qui est décédé le 31 Août. Christian après le rapport moral et financier de la saison dernière, nous a présenté ses projets pour la saison 99/2000. Ce fut ensuite l'élection du nouveau bureau qui se compose comme suit :

Président : M. William GUENOT

Trésorière : Mme Elisabeth TORRENTE

Secrétaire : M. Bruno ILLIANO

La démission de Pascale PENSIER pour des raisons personnelles a été fortement regrettée par Christian, qui la remercia pour les services rendus et pour le temps qu'elle a consacré au club.

M. le maire encouragea toute la nouvelle équipe et souhaita au club de faire une très belle saison.



COMPETITIONS DEPART EN TROMBE !!!

Dès le début du mois de novembre, les benjamins disputaient les sections district à la Londe : 3 compétiteurs étaient présents Gauthier BASSEZ en - de 30 kg, Thiebaut BASSEZ en - de 35 kg et François GIRARD en -de42 kg. Tous trois qualifiés pour les sélections du Var.

En Juniors Karol RIVIERE et Olivier TORRENTE disputèrent les Championnats du Var où ils se classèrent respectivement 1^{er} et 8^{ème}.

En Seniors corporatifs, Côte d'Azur, Christian présentait 4 combattants :

William GUENOT fait Champion de Côte d'Azur en + de 100 kg ;

Frédéric PENSIER, termine finaliste Côte d'Azur en - de 73 kg ;

Denis CECINI, termine finaliste Côte d'Azur en - de 66 kg ;

Saad TIFRA finaliste Côte d'Azur en - de 100 kg.

Tous les quatre sont qualifiés pour le Championnat de France Corporatif à Coubertin (Paris) le 8 janvier prochain. Souhaitons-leur bonne chance !

Inutile de dire la joie de Christian pour ce début de saison ; pourvu que cela continue, d'autant plus que le club compte aujourd'hui 117 licenciés !

Le Bureau

Nouvelles du volley-ball

-Comment va le Volley ?

-Très bien, nous vous en remercions...

-Vous voulez faire partie de la section. On vous attend...

La section volley-loisir a reçu les joueurs de Tourves dans le courant du mois d'octobre en match retour.

Chaque rencontre a pour but l'amélioration individuelle des joueurs ce qui, au bout, améliore les performances de toute l'équipe.

« Qui a gagné qui a perdu », n'est pas le plus important. Ce qui l'est, par contre, c'est l'amitié qui existe entre les deux villages et, à chaque fin de rencontre il est pris rendez-vous pour le prochain match.

L'effectif volley ne cesse d'augmenter, surtout la section féminine. Il faudra bientôt aménager la salle du gymnase afin que les garçons et les filles puissent avoir leur espace d'entraînement. D'ailleurs, des discussions avec la Commune sont actuellement en cours.

Rappelons que les enfants de 10 à 13 ans sont accueillis les samedis de 19 H à 20 H 30 pour les entraînements adaptés à leur jeune âge. Pour tous renseignements, venir sur place ou téléphoner au 04.94.72.25.25.

Pour les joueurs chevronnés garçons et filles 20 H 30 - 21 H 30.

Pour les perfectionnements 19 H 30 à 20 H 30 et ce les mercredis.

On n'hésite plus, on vient faire du Volley !

Le Comité

Club des Cigales

Comme promis, voici les informations pour la sortie du mardi 7 décembre prochain : visite guidée de la ville de Marseille.

-Le matin, nous parcourons le centre, à pied, et découvrirons les principaux monuments en autocar ;

-Repas de midi libre, avec possibilité de se restaurer à la cafétéria Casino du Prado.

-Ensuite, visite du musée de la mode, suivie d'un temps libre pour nous permettre d'admirer la célèbre foire aux santons.

Prix de la journée : 100 F. -Départ à 7H de la place de la Gare ;

Réservation jusqu'au 1^{er} décembre.

Ensuite, rappel de notre journée « Portes ouvertes », qui se tiendra cette année le samedi 11 décembre, en notre local, de 10H à 12H et de 14H à 18H.

Pensez à l'achat de vos cadeaux pour le passage à l'an 2000...

Pour la Présidente

Compte rendu de la commission extra municipale des sports et des loisirs en date du 12/11/1999

Etaient présents : MM J.P. MORIN, Maire ; J. FADDA, Conseiller Municipal ; L. RAYNAUD, Commission des Sports ; W. GUENOT, Club de Judo ; M. JONAS, Tennis ; A. ETIENNE, Art'Tasie, R. CASTALDO, « La Provenço dou tèm passà » ; A. DARDOUILLET et P. LEPREUX, Club hospitalier de Toulon (athlétisme) Boucles de l'Issole ; R. SABATIER, Boules ; J.-L. GONNET, « Vouloir » ; M. MANISCALCO, Football ; B. SCLAFANI, LESSOU et M. MEGRET, Volley ; G. LAMBERT, Badminton ; Y. MARQUER, Echecs ; G. BRUZZONE, Basket-ball ; M. SEGUI, APESA ; A. CUADRA, Gymnastique ; J.-J. GUIGNIER, Comité des Fêtes ; MMES M. LAURENT, Adjointe ; S. ROY, Cigales ; M. NEGRE, Cavaliers de l'Issole.

Etait excusée N. MORIN, Randonneurs.

1 - THELETON (4 et 5 DECEMBRE 1999)

Les clubs suivants décident de participer à l'organisation 1999 :

Tennis, Club des Cigales, Echecs, Gym, Chorale, APESA, Volley-ball, Judo, Badminton.

Une réunion de travail est fixée au 18 Novembre à 18 H.

2 - BOUCLES DE L'ISSOLE

M. MORIN rappelle « l'historique » des « Boucles de l'Issole » et signale que l'interruption de la manifestation s'est produite alors qu'elle était de plus en plus connue mais peut-être aussi de moins en moins « populaire ».

En effet, très connue par les champions, elle ne l'était plus guère par nos sportifs et amateurs locaux.

Après donc « une année sabbatique » pour les organisateurs, le bureau actuel propose à la Commission de passer le relais à Madame Patricia LEPREUX et à M. DARDOUILLET.

D'ores et déjà la date des « Nouvelles Boucles de l'Issole » est fixée au dimanche matin 16 juillet 2000. Après l'élection de Mme Patricia LEPREUX à la présidence de l'ASL il est convenu par tous les présidents présents de lui apporter -comme cela se faisait précédemment- l'aide nécessaire à cette lourde organisation.

3 - QUESTIONS DIVERSES

a) MM Lambert et Jonas déplorent que les affiches posées dans le hall soient constamment arrachées.

M. Morin : Il est vrai que c'est très désagréable, mais ce problème ne peut être traité que par une large et permanente concertation entre les membres de la commission.

b) M. G. Bruzzone : ne peut-on poser un double panneau en liège pour afficher, de sorte que cela soit vu de l'extérieur ?

M. Morin : C'est une bonne idée, elle sera donc réalisée très prochainement.

c) M. Lessou signale qu'une serrure a été arrachée.

Les serrures de la salle seront prochainement réparées (ce qui est fait au jour de la parution du bulletin).

d) M. Jonas signale des fuites dans la Salle de Sports.

e) Volley (Bernard Sclafani) : souhaiterait l'installation de filets supplémentaires (démontables).

M. Morin : Poser des poteaux mobiles peut être une solution, cette question sera examinée par la commune et le club ; autre solution : légers poteaux ancrés sur les murs entre lesquels un filet serait tendu.

M. Morin : Question à examiner.

f) M. Jonas demande une cheville rétractable au centre du terrain.

g) M. Morin signale que la journée des vœux du Maire aura lieu le dimanche 9 janvier.

h) Jean-Jacques Guignier précise qu'en raison du mauvais temps, la Brocante est remise au 5 décembre.

i) Marie-Pierre BRUN, a rappelé que les plus petits élèves de la classe de gym risquent de prendre froid durant les leçons. Cette question étant importante, elle sera examinée attentivement lors du prochain Conseil Municipal (19 nov.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Repas des anciens

Le repas des Anciens aura lieu cette année, le 16 décembre 1999.

A une époque où il n'y a guère de jours qui ne soient voués à de multiples causes plus ou moins identifiables ou même très sérieuses, cette journée villageoise consacrée à nos anciens aura le mérite incontestable de mieux nous connaître et de rompre même quelquefois un isolement possible.

Cette réunion traditionnellement empreinte d'une chaleureuse convivialité sera, comme chaque année depuis 1991, un instant privilégié nous permettant d'honorer nos anciens qui souvent nous donnent quelques leçons de verdure et d'enthousiasme.

Ainsi, le Comité Communal d'Action Sociale s'affaire « fébrilement » à préparer dignement ce jour devant exprimer notre considération à tous ceux qui, par leur travail et leurs riches expériences, nous font témoins de ce passé de leur jeunesse.

Cette année encore, soyons nombreux à Sainte-Anastasia à nous associer à cette 9^{ème} journée de nos Anciens.

Le personnel communal

Le Ministre de l'Intérieur a indiqué pour chaque département, le nombre d'agents employés par les communes, pour 1000 habitants. Le taux moyen national d'administration communale se situe à hauteur de 16,8 agents pour 1 000 habitants. Il n'est que de 7,2 dans le département du Bas-Rhin mais atteint 21,6 en Corse-du-Sud. Le record est détenu par le département de la Réunion où chaque tranche de 1 000 habitants dispose de plus de 235 agents communaux. S'il n'est pas certain que les communes de ce département d'outre-mer sont mieux administrées que celles du Bas-Rhin, les contribuables doivent apprécier la différence en acquittant leurs impôts locaux (Q.E. J.O.A.N. du 16 août 1999).

A titre indicatif la commune de Ste-Anastasie emploie 9 agents territoriaux pour 1556 habitants, soit environ 6 employés pour 1 000.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- ♦ **Bétonnage des chemins communaux**
- chemin de Vallon Caou
- chemin des Oustaus Routs
- montée de Candy (partiellement)
- chemin du Saragan

Le programme de bétonnage de 1999 sera repris dès que le temps le permettra ;

- ♦ **Elagage des arbres** le long des chemins.
- ♦ **Ramassage des feuilles mortes.**
- ♦ **Rebouchage des nids de poule.**
- ♦ **Salage** du réseau de chemins communaux (37 km) pendant toute la journée du dimanche 21 novembre, ce qui a permis une circulation normale par temps de neige.
- ♦ **Dégagement** des chemins et des réseaux pluviaux à la suite des fortes pluies que nous avons connues et qui entraînent sable, terre, gravier, cailloux...

Centre communal d'action sociale Le repas de Noël

C'est le Jeudi 16 décembre qu'aura lieu, cette année, le traditionnel repas de NOËL, destiné à toutes les personnes de 70 ans et plus, et à leurs conjoints (les nouveaux intéressés étant les personnes nées en 1929).

Bien entendu, comme les autres années, tous recevront une lettre d'invitation individuelle. Les personnes ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens seront, comme il est de tradition maintenant, transportées par notre sympathique Gilbert COLON, des « Taxis de l'Issole », qui refuse encore, cette année, d'être rétribué pour ce service si important, qu'il assume avec tellement d'efficacité et de gentillesse.

Le repas sera assuré par un traiteur de St-Maximin (M. PAIX, du Restaurant « Chez

Nous ») qui a été sélectionné par les membres du C.C.A.S..

Naturellement, les parents et amis des « anciens » peuvent, comme toujours, participer au repas, leur manifestant ainsi leur attachement et leur amitié.

L'animation de cette belle fête est prévue avec « Mario VIRDIS », de Ste-Anastasie.

C'est une belle journée en perspective qui nous attend, annonçant les joies de ce premier janvier 2000, tant attendu !

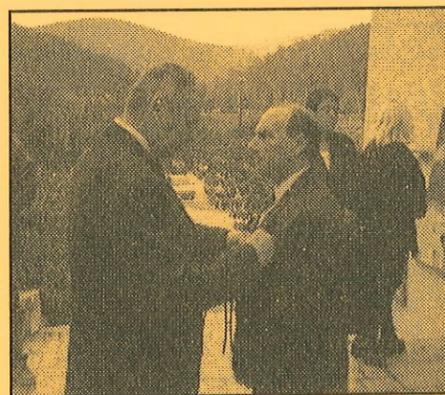
La vie associative

Fédération départementale des combattants volontaires de Flassans – Besse – Ste-Anastasie Distinctions

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 1999 les distinctions suivantes ont été remises :

- La croix du combattant à Monsieur Jean-Claude BOURCIER pour sa participation à la guerre d'Algérie. Décoration remise par le Président Gérard VANINSBERGHE.
- La médaille des porte-drapeaux à Monsieur Aldo NICCOLI, porté drapeau de la Fédération MAGINOT du Var. Décoration remise par Monsieur Christian SOBSZAK, membre du Conseil d'Administration de la Fédération.

A tous les deux, nos plus vives félicitations.



Le Président
Gérard VANINSBERGHE

Téléthon 1999

Cette année encore, les dirigeants d'associations sportives et culturelles se mobilisent pour le téléthon 99 et vous invitent à venir participer aux différentes activités.

Nous lançons un appel aux pâtisseries et pâtisseries. A partir de 10 H le samedi, la buvette recueillera vos gâteaux, crêpes ou gaufres qui seront revendus au profit bien sûr du téléthon. Venez nombreux pour aider à lutter contre les maladies neuromusculaires.

PROGRAMME

SALLE POLYVALENTE

♦ **Vendredi 3 décembre**
20 H 30 Tournoi de belote engagement 20 F.

Badminton
♦ **Samedi 4 décembre**

9 H 30 Cross des écoles
12 H -14 H Repas sur place sandwiches, barbecue
14 H -17 H Jeux d'Echecs

Initiation au Judo et démonstration d'arts martiaux
17 H 30 - 20 H :

- Danse avec les élèves de Marie-Pierre BRUN
- Danse artistique et sportive avec Emmanuelle et Julie BOX

- Chorale Provençale de Garéoult « Lei Vendumiaire »

- Chorale « Chant et Amitié » de Ste-Anastasie

19 H Volley-ball

Toute la journée, vente d'objets par le club de tennis, buvette et jeux pour les enfants.

♦ **Dimanche 5 décembre**
10 H - 12 H Jeux d'Echecs

15 H. Loto 25F le carton - 60 F. les trois Fil rouge pendant les 3 jours du téléthon. Continuons l'action commencée l'année dernière et prolongeons l'enfilade de boutons de culotte (et autres) sur un fil de pêche.

PLACE DE LA GARE

Foire à la brocante dimanche 5 décembre.

De la responsabilité des élus et des dirigeants associatifs !

Dans la salle polyvalente d'une commune, mise à disposition d'une association pour une soirée amicale, une jeune convive a bu plus que de raison. Elle va en cuisine, avise ce qu'elle croit être une bouteille d'eau fraîche et boit au goulot. Or, il s'agissait d'un produit nettoyant : l'ingestion provoque d'irréversibles lésions et, après de nombreuses hospitalisations, la jeune femme est atteinte d'une incapacité permanente partielle de 30 %. Le T.A. de Rennes (19/05/1999) fixe l'ensemble du préjudice à 500 KF. Il partage la responsabilité de l'accident entre la collectivité locale (40 % pour la présence d'une bouteille de produit toxique à côté de l'évier), la victime (50 % pour imprudence caractérisée) et l'association (10 % pour carence de l'organisation de la soirée).

Chorale « Chant et Amitié »

Alors que le souvenir de Jean Titeux planait sur la chorale réunie, notre assemblée générale s'est tenue le 9 novembre dernier, à la salle polyvalente, sous la bienveillante présidence de M. Jean-Pierre Morin, qui nous fait chaque année l'honneur d'y assister.



Sur cinquante membres, quarante-sept étaient présents ou représentés.

Le rapport moral, le rapport d'activités et le bilan financier furent approuvés. Vint ensuite la réélection du tiers sortant des membres du conseil d'administration. Puis, à l'unanimité, les membres du bureau furent reconduits dans leurs fonctions.

Notre ami Jean Titeux nous ayant quittés, il nous a fallu procéder à son remplacement. Comme le règlement l'exige, nous avons voté à bulletins secrets désignant, à l'unanimité, comme chacun l'espérait, Françoise Titeux, son épouse, comme chef de chœur, elle-même choisissant Monique François, comme chef de chœur adjoint.

Assurée de notre amitié, Françoise poursuit donc, dans la voie tracée par Jean, la tâche commencée et, sous sa houlette, nous nous efforcerons de toujours progresser dans le chant choral.

Le pot de l'amitié clôtura la soirée.

Une choriste.

A.S.L. Section Basket-Ball

Programme des matches à domicile

Mini-Poussins Mixtes (Poule A)

♦ Le 04/12/99 :
STE-ANASTASIE - BRIGNOLES STMA à 10 H

Poussins Masculins (Poule D)

♦ Le 11/12/99 :
STE-ANASTASIE - DRAGUIGNAN à 14 H